



Compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2017

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Pas d'absent / pas d'excusé

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 août 2017 à 15 voix sur 15 présents.

OBJET : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire présente la décision modificative : Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives. Cette modification a pour objet :

- augmentation du chapitre 20 immobilisations incorporelles
- diminution du chapitre 21 immobilisations corporelles

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 20 D 202 : Frais de réalisation document d'urbanisme et numérisation du cadastre		2 500 €		
Chapitre 21 D 21312 Bâtiments scolaires	2 500 €			
Total général		0€		

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : APPROBATION DES DENOMINATIONS DES CHEMINS, IMPASSES, RUES, PLACES PUBLIQUES

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de remettre à jour la dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant

- Qu'il y a de donner suite à la mesure proposée
- Qu'il y a lieu de reprendre toute la numérotation sous un système métrique
- Que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles seront pris en charge par la commune

Les impasses, chemins, places et rues publiques de la commune ci-après désignés sous lequel ils figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

Mot directeur	Rue
ABRICOTIERS	Impasse des Abricotiers
ACACIAS	Impasse des Acacias
AMANDIERS	Impasse des Amandiers
ANGELE	Lotissement le Clos d'Angèle
ARTILLIERS	Rue des Artilliers
BELLEVUE	Impasse Bellevue
BERARDIN	Rue de Bérardin
BLES	Impasse des Blés
BLEUETS	Impasse des Bleuets
BOIS	Chemin du Bois
BROSSES	Chemin des Brosses
BRUYERES	Rue des Bruyères
BUCHERONS	Rue des Bûcherons
CAPUCINES	Impasse des Capucines
CEDRES	Impasse des Cèdres
CERISIERS	Impasse des Cerisiers
CHAMPS	Rue des Champs
CHARINAS	Rue de la Charinas
CHARINAS	Lotissement les Terrasses de la Charinas
CHARINAS	Lotissement les Balcons de la Charinas
CHATAIGNIERS	Chemin des Châtaigniers
CHINEY	Rue de Chiney
CHINEY	Lotissement les Terrasses de Chiney
CHINEY	Lotissement le Clos de Chiney
CLURZONS	Rue des Clurzons
COLLINE	Impasse de la Colline
COLZA	Impasse du Colza
COMPOSTELLE	Rue de St Jacques de Compostelle
COMPOSTELLE	Lotissement les Jardins de Compostelle
COQUELICOTS	Impasses des Coquelicots
COQUILLONNE	Rue de la Coquillonne
CRES	Rue des Crès
CRES	Lotissement le Clos des Crès
CROIX	Rue de Sainte Croix
CUMER	Impasse du Cumer
CUZIN	Rue du Cuzin
ECARLAT	Rue d'Ecarlat
FRENES	Lotissement les Frênes
GASAVIGNARD	Rue de Gasavignard
GRISES	Impasse des Grises

HORIZON	Lotissement l'Horizon
IRIS	Lotissement des Iris
JEUX	Rue des Jeux
JONQUILLES	Impasse des Jonquilles
LAVANDES	Lotissement le Clos des Lavandes
LAVOIR	Impasse du Lavoir
LILAS	Impasse des Lilas
MAGNOLIAS	Lotissement des Magniolas
MARNIERE	Impasse de la Marnière
MATERNELLE	Impasse de la Maternelle
MAURES	Chemin des Maures
MAYENCONNE	Route de la Mayençonne
MIMOSAS	Impasse des Mimosas
MONTARZIN	Lotissement Montarzin
MONTARZIN	Rue du Montarzin
MUGUET	Chemin du Muguet
MULETIERS	Impasse des Muletiers
MURIERS	Lotissement les Muriers
NOISETIERS	Impasse des Noisetiers
OLIVIERS	Impasse des Oliviers
OPALE	Lotissement le Clos d'Opale
PEROLIERES	Chemin des Pérolières
PILAT	Impasse du Pilat
PINET	Impasse le Pinet
PINS	Impasse des Pins
PLAINE	Impasse de la Plaine
PLANTAS	Impasse du Plantas
POMMIERS	Impasse des Pommiers
PRAS	Impasse de la Pras
PRE	Lotissement le Petit Pré
PRIMEVERES	Impasse des Primevères
PRUNIERS	Impasse des Pruniers
RENARDIERES	Lotissement les Renardières
RICHOUX	Route du Richoux
ROSES	Impasse des Roses
RUISSEAU	Impasse du Ruisseau
SAUVAGINES	Lotissement les Sauvagines
SENTIER	Impasse du Sentier
SOURCES	Chemin des Sources
STADE	Rue du Stade
TARAMAS	Rue de Taramas
TARARE	Lotissement le Tarare
TERRES	Lotissement les Grandes Terres
TERROIR	Impasse du Terroir
TOURNESOLS	Impasse des Tournesols
TRIEVOZ	Rue du Trievoz
TULIPES	Impasse des Tulipes
VALLEE	Impasse de la Vallée

VANAUX	Rue des Vanaux
VAREZE	Rue de la Varèze
VIGNES	Rue des Vignes

Un crédit est ouvert au budget primitif 2017 pour la couverture des frais de fournitures et de pose des poteaux ou plaques indicatives

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Maire. Charge Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

OBJET : Location du local du stade et de ses extérieurs, de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Annule et remplace la délibération 2016-06 du 29/02/2016 (location du stade et de ses extérieurs) et la délibération du 17/07/2008 (location de la salle des fêtes)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de remettre à jour les conditions de location des salles communales.

Il est proposé de maintenir la priorité de location aux Associations. Les réservations des salles aux Associations sont effectuées lors des réunions du calendrier des fêtes organisées par la commission « Fêtes et Cérémonies ».

Après la réunion du calendrier des fêtes, les réservations sont ouvertes aux particuliers sur les créneaux disponibles.

Les conditions de location sont réunies dans le tableau ci-dessous.

	SALLE DES FETES	STADE (1 ^{er} mai au 31 octobre)	SALLE POLYVALENTE
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations intercommunales (siège Centre Social des 4 vents)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants d'Assieu	200,00 €	100,00 €	Non loué
Habitants hors commune d'Assieu	500,00 €	Non loué	Non loué
Syndic lotissement	Non loué	Gratuit	Gratuit
Classe	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Fête quartier	Non loué	Gratuit	Gratuit
Artisans – Commerçants Professions Libérales de la commune	200,00 €	100.00 €	5€/heure
Artisans – Commerçants Professions Libérales extérieur commune	500,00 €	Non loué	Non loué
Caution	500,00 €	500,00 €	Pas de caution

Tarifs applicables à partir du 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les décisions ci-dessus.

TRAVAUX STADE

- Présentation du city stade. Validation du choix de l'entreprise KOMPAN.
- Pour les bâtiments : peu d'entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Proposition de choix d'entreprises.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux rue des Bruyères ont débuté et il reste environ 1 mois et demi de travaux. Il y aura de l'enrobé devant les entrées et des quilles le long du cheminement.

Enfouissement rue de la Coquillonne : reste la pose des câbles et la dépose des poteaux.

Rue des Artilliers : début trottoir semaine 40 puis reprise de la chaussée

Changement d'un transformateur rue de Chiney fin octobre 2017

Réunion semaine 40 pour le programme voirie pour 2018 avec la CCPR.

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIATIONS

15/09/2017 : Sou des Ecoles

22/09/2017 : Couverts et Bambins

Une bonne ambiance dans les bureaux des 2 associations. Beaucoup de nouveaux bénévoles ont intégré ces associations.

Madame Laëtitia ARGOUD est la présidente du Sou des Ecoles

La coprésidence ne change pas pour les Couverts et Bambins.

Alice en tant qu'élue, a rappelé le bienfait de travailler avec les commerces locaux.

Au cours du 1^{er} conseil d'école, il faudra que soit validé le retour la semaine de 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire et notifier les horaires d'écoles. La pause méridienne de 2h devra être absolument respectée.

TAP : ateliers nouveaux tels qu'initiation à la langue des signes avec Madame FOURNIER qui a beaucoup de succès.

REUNION GENDARMERIE SURETE

Une rencontre a eu lieu avec le service de sûreté de la gendarmerie. Des conseils nous ont été donnés pour éviter la délinquance mineure.

JOURNEE ARTISANS – COMMERCANTS

Il y aura environ 13 à 15 artisans-commerçants.

Tombola : Chaque artisan donne 1 lot à gagner. Le coût des tickets sera d'un euro.

PROJET COMMEMORATION CENTENAIRE 1918 - 2018

Du 08 au 11 novembre : exposition sur la vie des poilus, sur 14-18, quizz pour les enfants.

Soirée musicale le jeudi : cuivres de l'armée

Vendredi : Lionel FENOY interprétera « chansons poilus ».

Samedi : dîner spectacle avec une pièce de théâtre : « Assieu pendant la guerre ». Suivi d'un repas paysan.

Dimanche : commémoration et après midi salon littéraire puis lecture de lettres de poilus par M FENOY.

LES ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION

Les circuits courts, et les produits locaux ont été abordés. Quel rôle des communes ? Echanges sur ces thèmes avec des acteurs locaux

VEGETALISATION

Jacqueline : A Bougé Chambalud nouveau système d'une pulvérisation sur le gravier d'un mélange de graines. But : engazonner des parties en terre ou gravier.

ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

- Vendredi 06 avril 2018 à 18 h 30

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

- 24 mars 2018 : nettoyage de printemps

PROJET DE FUSION CCPR-CCTB

Louis nous présente le travail établi : rapport complet CCPR – CCTB

Fin de séance à 23h45

Prochain Conseil Municipal : 06 novembre à 20h00